

Lettre ouverte du SNTRS CGT au PDG Inserm
concernant les modalités du travail à distance imposé par la situation sanitaire

Monsieur Gilles Bloch, PDG de l'Inserm,

Nous avons pris connaissance de votre courriel du 23/03/21 et nous prenons acte des directives que vous avez données concernant les mesures de freinage de l'épidémie et de protection des personnels à l'Inserm.

Cependant, des clarifications nous semblent nécessaires concernant les métiers qui font exception à la règle des 4 jours télétravaillés. Il nous semble important de ne pas laisser le choix de ces métiers au seul arbitrage des directeurs d'unité et d'avoir un cadrage national à ce sujet. En effet il est difficile à nos collègues de déduire de votre lettre si leur poste entre ou pas dans les exceptions et ils pourraient de ce fait se trouver en porte à faux vis-à-vis de leurs directions.

Nous vous prions de bien vouloir donner, comme lors du 1^{er} confinement, des directives complémentaires concernant les postes indispensables au bon fonctionnement des laboratoires et la mise en œuvre du plan de continuité de service pendant cette période.

Par ailleurs, lors du dernier conseil d'administration, nous avons constaté que l'Inserm a inscrit au budget 2021, 200 k€ de crédits supplémentaires afin de permettre, dans le cadre du télétravail, une mise à jour de l'équipement informatique des personnels des délégations et du siège. Afin de permettre une équité de traitement et le même niveau d'accessibilité au télétravail à tous les agents Inserm, pensez-vous attribuer un complément budgétaire aux unités de recherche en 2021 pour répondre aux besoins d'équipement informatique des personnels des laboratoires ?

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre demande.

Et vous prions de recevoir, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos respectueuses salutations.

Claudia GALLINA et Agathe ZOUIOUIECH

Co-Secrétaires de la section nationale Inserm du SNTRS CGT